



Rouen, 17 décembre 2007

## **Communiqué de presse de Didier Marie, Président du Département de Seine-maritime**

### **Le recours sur successions : un nouveau coup porté à la solidarité**

**Didier Marie se joint à Claudy Lebreton, Président de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains, pour s'insurger contre le recours sur succession, nouvelle défausse du gouvernement.**

Un nouveau coup vient d'être porté au principe de la solidarité nationale. Le Sénat vient d'adopter, sans aucune concertation préalable, le principe de recours sur successions qui impose aux héritiers, dès lors que le patrimoine concerné atteint un seuil de 100 000 euros, le remboursement des allocations qui auraient été versées à leurs parents au titre de l'Allocation Personnalisées à l'Autonomie.

Cette décision relève d'une injustice sociale insupportable : elle risque à l'évidence d'affaiblir la situation des personnes dépendantes, dans leur grande majorité sommées de choisir entre une prestation nécessaire à leurs besoins et les charges futures imposées à leurs descendants.

Cette question avait pourtant été tranchée sous le gouvernement de Lionel Jospin, par le passage de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) à l'APA dans le but d'assurer aux personnes en situation de dépendance un droit universel à la solidarité.

#### **Il s'agit d'une véritable régression, d'un recul social considérable.**

Alors que les élus socialistes et républicains plaident pour une réforme du régime de la solidarité nationale, qui intégrerait la création d'un « 5<sup>e</sup> risque » pour faire face aux besoins nouveaux liés notamment à notre démographie, cette mesure ne règle en rien le problème du financement de l'APA.

70% des dépenses de cette allocation sont d'ores et déjà laissées à la charge des conseils généraux. Le gouvernement procède par cette initiative à une nouvelle défausse : cette fois, sur le dos des familles.

Les élus Socialistes et républicains condamnent fermement cet amendement au projet de loi des finances et appellent l'ensemble des parlementaires attachés au principe d'équité et de justice sociale à s'opposer à son inscription définitive dans la loi.

#### **Pour précisions**

##### **Contacteur :**

##### **Service Presse**

Tel : 02 35 03 55 68

Fax : 02 35 03 54 30

##### **Attachée de presse**

Camille Rotunno

Port : 06 74 35 26 07

[camille.rotunno@cg76.fr](mailto:camille.rotunno@cg76.fr)

##### **Directeur de la Communication**

Pierre Bouho

Port : 06 80 58 59 68

[pierre.bouho@cg76.fr](mailto:pierre.bouho@cg76.fr)